

Accord de confidentialité (Non Disclosure Agreement - NDA)

A retourner par fax au 01 53 24 62 38

Fait à Neudon, le 23/01/2012

Nom du projet : Fusions et acquisition de Pharmacie

Le Client : Michel KUBLER - né(e) le 07/07/1962 Tél direct : 06 60 02 83 84

pour compte personnel

eMail : m.kubler@karlim.com

pour la société KARLIM RCS : 518 649 058, en qualité de : Gérant

Adresse : 10 av de la Paix code postal : 92190 ville : Neudon

1. Objet

1.1 (Le « Client »), prend acte du fait que les informations que la société MK Finance, représentée par Patrice KLUG, ses dirigeants, ou leurs Représentants, seront amenés à lui fournir dans le but de lui permettre de réaliser l'étude du Projet (une « Transaction »), contiennent des éléments strictement confidentiels et propres à son activité (les « Informations Confidentielles »).

2. Engagements

2.1. Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, le Candidat s'engage, par la signature du présent document, à :

- (a) n'utiliser les Informations Confidentielles que pour son propre compte et aux seules fins d'évaluer le Projet en vue de formuler éventuellement une offre dans le cadre de la Transaction envisagée ;
- (b) ne pas divulguer à des tiers les Informations Confidentielles, en tout ou partie, de quelque manière que ce soit ;
- (c) ne pas embaucher ou solliciter l'embauche, directement ou indirectement, de salariés clés et/ou de mandataires sociaux liés au projet pendant une période de 18 mois.
- (d) ne pas contacter, sans accord, en direct les sociétés liées au projet. Tenir informé MK Finance des contacts ou réunions qui auraient lieu hors de la présence de ce dernier, lui en faire un compte-rendu et adresser copie de tous les écrits et l'inviter au moins une semaine avant à assister aux conclusions, signatures et règlements correspondants.

2.2. Il est convenu que les obligations du présent Accord de Confidentialité ne s'appliqueront pas aux informations qui étaient déjà dans le domaine public au jour de leur divulgation ou qui ont été reçues d'un tiers de manière licite sans restriction ou violation du présent accord de confidentialité.

3 Rémunération

3.1 En cas d'acquisition de l'entreprise, MK Finance percevra une commission de 50.000 euros plus 3% du montant de la transaction de la part du candidat. MK Finance ne percevra pas de commission de la part du vendeur.

3.2 La mission couverte est :

- Mise en relation avec les cédants.
- Communication des documents permettant une analyse fine des maisons : Personnes, immobilier, autorisation sécurité sociale, bilans, rentabilité, valorisation, montage financier, financement bancaire
- Facilitation du processus de transaction

4 Divers

4.1 Le présent Accord prendra fin soit à la date de réalisation d'une Transaction avec le Client, soit, si cette Transaction n'est pas conclue avec lui, à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de signature de la présente.

4.2 Le présent Accord de Confidentialité est régi par le droit français. Tout différent entre les parties à son sujet sera tranché par le tribunal de commerce de Paris, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Signature :

